

Christian Häuptle

# La formation postgraduée en médecine de famille dans le canton de St-Gall

## Concept

Le canton de St-Gall offre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 un programme spécial de formation postgraduée en médecine de famille.

Le manque de relève dans la médecine de famille, d'une part, et le vieillissement des médecins de premier recours, d'autre part, ont motivé le lancement de ce projet. Cette évolution avait fait craindre une mise en danger de la couverture en soins médicaux de base et du service de garde dans le canton de St-Gall.

Une étude de la haute école de St-Gall réalisée en 2006 [1] a montré que 50% des médecins de premier recours du canton avaient plus de 55 ans (cette proportion est restée pour ainsi dire inchangée en 2012). Seulement 14% des médecins-assistants st-gallois (n = 476) exprimaient l'intention de devenir médecins de premier recours. Près de la moitié des médecins-assistants ne choisit la spécialité de médecine de famille que durant la période d'assistantat. 80% des médecins se lançant dans le privé en ouvrant ou en reprenant un cabinet n'ont aucune expérience particulière en médecine de famille.

Ces observations ont incité un groupe de médecins de premier recours et de médecins hospitaliers de lancer un projet ayant pour but de favoriser la formation postgraduée en médecine de famille et d'assurer à l'avenir le maintien de la couverture en soins de base et le service de garde dans le canton de St-Gall.

En automne 2006, le Grand conseil a apporté le soutien politique nécessaire en mandatant le gouvernement st-gallois, par l'intermédiaire de l'interpellation Hartmann, d'établir un projet de financement et de mise en application de ce programme. Le Grand conseil a adopté au mois d'octobre 2007 le projet du gouvernement prévoyant le financement de la formation postgraduée à hauteur d'un million de francs par an. Dans le même temps, la direction et le conseil d'administration de l'Hôpital cantonal de St-Gall ont décidé de donner une place à la médecine de premier recours au sein du centre hospitalier par la création d'un poste de médecin-chef en médecine de famille. Le projet est donc rattaché à l'Hôpital cantonal de St-Gall, les hôpitaux régionaux de l'ensemble du canton étant inclus dans le programme [2]. La médecine de famille est elle-même rattachée à la médecine interne générale de l'Hôpital cantonal de St-Gall.

## Assistantat au cabinet et curriculum – Concept

### Assistantat au cabinet

Quatre postes d'assistants au cabinet d'une durée de 6 mois à 100% ou de 12 mois à 50% sont proposés chaque année.

L'assistantat au cabinet se déroule conformément aux directives de la CDS «Exigences minimales pour la formation postgrade en cabinet des futurs médecins de premier recours (assistantat au cabinet médical)» [3].

54 maîtres de stage formateurs se tiennent à disposition des médecins intéressés.

Dans le canton de St-Gall, l'assistantat au cabinet n'est pas soumis à une obligation de remboursement.

Le stage au cabinet effectué dans le cadre du projet cantonal se place en règle générale après l'accomplissement de 3 ans de formation postgraduée clinique.

Le remplacement programmé à la fin du stage en cabinet, permettant à l'assistant de travailler de façon autonome et sous sa propre responsabilité, justifie cette exigence de trois ans de formation

postgrade. Le législateur impose le port d'un titre de spécialiste pour tout remplacement au cabinet. Le titre de médecin praticien qui peut être acquis après trois ans de formation postgrade clinique répond à cette exigence. La recommandation commune de la CDS et de la FMH [4] montre qu'un remplacement dans le cadre d'un assistantat au cabinet est tout à fait possible avec des assistants possédant moins de 3 ans de formation, pour autant qu'un autre médecin de famille soit disponible sur appel – comme cela est par ex. prévu dans les contrats de la FMF.

### Curriculum (programme de formation pour futurs médecins de famille)

Comme dans le programme d'assistantat au cabinet, le curriculum offre chaque année quatre postes de 6 mois à 100% ou de 12 mois à 50%. Un curriculum complet comprend trois modules de 6 mois, autrement dit une durée de 18 mois au total. Ce curriculum de formation est complété par 6 mois d'assistantat au cabinet. Il est aussi possible de suivre des modules individuels de 6 mois à 100% ou de 12 mois à 50%. Les candidats et les candidates qui suivent l'entier du curriculum ont la préférence.

Contrairement à l'assistantat au cabinet, le curriculum est soumis à un remboursement obligatoire. Cela signifie que chaque participant est tenu de travailler dans le secteur des soins de base du canton de St-Gall pendant une période de 5 ans au pro rata dans les sept années qui suivent la formation postgrade effectuée dans le cadre du curriculum. La compensation en espèces pour le curriculum se monte à Frs. 40000.– au maximum. Un règlement spécial définit les détails et la marche à suivre.

Fondamentalement, le curriculum de formation postgrade peut se dérouler dans une clinique ou chez un médecin installé.

Le but du curriculum est d'acquérir des compétences dans un domaine choisi, qui pourront ensuite être utilisées de manière judicieuse et autonome dans l'exercice de la profession de médecin de famille.

Les places du curriculum ne sont pas offertes par le service responsable de la formation postgrade en médecine de famille, mais sont directement payées par le département de la santé, ce qui explique naturellement la très grande acceptation dont jouit la formation postgraduée en médecine de famille dans ces services. Le financement indépendant des services permet aussi d'agir beaucoup plus directement sur la définition du poste de formation postgraduée. Les assistants sont ainsi exclusivement engagés dans le secteur ambulatoire et dans le service des urgences du département. Ils ne sont astreints à aucune tâche dans le service des lits et n'effectuent pas d'assistances opératoires. L'apprentissage des activités et des compétences importantes pour la pratique est supervisé par un formateur responsable, en règle générale un chef de clinique ou un médecin-chef.

À l'heure actuelle, le programme cantonal de formation postgraduée du curriculum propose des postes dans les domaines suivants: otorhino-laryngologie, ophtalmologie, dermatologie, gastro-entérologie, en particulier ultrasonographie<sup>1</sup>, orthopédie, chirurgie, psychiatrie/psychosomatique, radiologie, pédiatrie, rhumatologie, médecine d'urgence.

<sup>1</sup> Dans le département ultrasonographie en formation continue, l'ultrasonographie abdominale peut être apprise et faite avec les 500 examens demandés.

### Financement

Les modes de financement de l'assistantat au cabinet et du curriculum sont identiques. L'assistant est entièrement rémunéré selon les directives salariales en vigueur pour les médecins-assistants et -assistantes dans le canton de St-Gall.

Les médecins-assistants occupent un poste d'assistant du canton de St-Gall fixe tout au long de leur activité au sein du programme d'assistantat au cabinet ou du curriculum. Ils perçoivent les mêmes prestations sociales et bénéficient des mêmes couvertures d'assurance (par ex. responsabilité civile) que leurs collègues assistants. Le département de la santé paie le salaire moins Frs. 2000.–, correspondant au montant pris en charge par le maître de stage ou l'institution de formation postgrade. Pour une poste à 50%, le montant à charge est de Frs. 1000.–. Les tâches administratives liées au versement du salaire sont assurées par l'Hôpital cantonal de St-Gall. Les contrats de travail de l'assistantat au cabinet et du curriculum sont établis par le service juridique de l'Hôpital cantonal de St-Gall.

### Tutorat

L'ordonnance du conseil d'Etat sur la formation postgraduée en médecine de famille prévoit qu'une équipe de superviseurs recrute les candidats et candidates appropriés, les accompagne et leur offre un coaching. L'équipe de superviseurs a en outre pour tâche de contrôler avec les assistants le respect des conventions et des objectifs. Elle est formée du médecin-chef du service de médecine interne générale de l'Hôpital cantonal de St-Gall, du médecin-chef d'un hôpital régional et du médecin responsable de la médecine de famille. Ce dernier dirige l'équipe de superviseurs, qui reçoit un montant global de Frs. 50000.– au titre de dédommagement pour son travail.

### Implémentation de la médecine de famille dans l'hôpital central (Hôpital cantonal de St-Gall)

Par la création d'un poste de cadre en médecine de famille au sein de l'hôpital central, la médecine de premier recours dispose aujourd'hui d'un «vrai visage» dans cette institution. Le médecin de famille est désormais présent dans le quotidien hospitalier. Par sa présence lors de la visite hebdomadaire du chef du service de la médecine interne générale, parfois d'ailleurs aussi lors des visites d'autres services, il est en contact avec les assistants dans leur propre milieu et dans leur propre environnement. Cette rencontre avec les jeunes collègues est extrêmement importante pour que ceux-ci puissent apprendre à connaître la médecine de famille. La participation aux formations continues internes constitue une autre opportunité de prises de contact. Le médecin responsable de la médecine de famille est par ailleurs intégré à de nombreux projets et activités et endosse des fonctions de «catalyseur et de charnière» entre les secteurs hospitalier et ambulatoire.

Le conseil de carrière personnalisé et l'accompagnement des futurs médecins de famille constituent des instruments essentiels dans la mise en œuvre de ce projet d'assistantat au cabinet et de curriculum.

Chaque intéressé est invité à un entretien personnel, au cours duquel sera établi un cursus de formation individualisé tenant compte des aspirations professionnelles, des circonstances et des projets de vie du candidat ou de la candidate et visant une formation postgraduée en médecine de famille aussi efficace que possible. La présence à l'hôpital et le conseil personnalisé, ainsi que le suivi sont des piliers décisifs pour la réussite du projet.

Avec le changement d'appellation de la spécialité «Médecine interne générale» en «Médecine interne générale/Médecine de famille», l'hôpital central a souligné l'importance de la médecine de famille dans le milieu hospitalier.

### Assistantat au cabinet/Curriculum: les premiers chiffres

22 assistantats au cabinet ont été réalisés durant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 1<sup>er</sup> août 2012.

Jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2012, deux curricula ont pu parvenir à leur terme (3 × 6 mois de programme de formation dans le cadre du curriculum et 6 mois d'assistantat au cabinet). 4 curricula partiels (1 × 24 mois à 50%, 3 curricula partiels de 6 mois chacun) ont en outre été réalisés. Trois curricula complets se termineront jusqu'à fin novembre 2012.

Ni le programme d'assistantat au cabinet ni le curriculum ne sont en mesure de retenir toutes les candidatures.

18 collègues ayant participé au programme exercent une activité de médecin de famille dans un cabinet privé ou dans un engagement employé dans le canton de St-Gall (1<sup>er</sup> août 2012).

### Evaluation du projet

Le rapport de 2007 du gouvernement cantonal prévoit une évaluation du projet après trois ans. Cette évaluation a été confiée à la Haute école de St-Gall et a démarré le 16 février 2012 pour se terminer à fin juin 2012. Le but de cette évaluation était d'apprécier l'efficacité et l'efficacité du projet dans la formation postgraduée en médecine de famille. Il s'agissait également de représenter les changements quantitatifs et qualitatifs amenés par le projet. L'impact éventuel du projet sur les participants et les participantes et sur les médecins de famille devait également être évalué pour établir des recommandations en vue de sa poursuite.

Les résultats de cette évaluation seront présentés dans une prochaine édition de ce journal.

On peut d'ores et déjà retenir que ce projet a connu un début très réjouissant. L'intérêt pour la formation en médecine de famille est grand, ce que confirme par exemple le nombre important d'entretiens de conseil avec des assistants et assistantes, des collègues installés et des chefs de service. Les structures mises en place dans le cadre de ce projet semblent maintenant très bien fonctionner dans l'ensemble et être compatibles avec la nouvelle ordonnance sur la formation postgraduée pour les spécialistes en médecine interne générale.

### Références

- 1 Marty F, König U, Sutter J, Betschart M. Motivation junger Ärzte, Grundversorger zu werden. PrimaryCare. 2007;7(3):50–3. <http://www.primary-care.ch/docs/primarycare/archiv/defr/2007/2007-03/2007-03-693.PDF>
- 2 Häuptle C, Meyenberger C, Greminger P. Das St. Galler-Projekt: Vom Projekt zum Modell? Schweiz Ärztezeitung. 2010;91(24):949–53. <http://www.saez.ch/docs/saez/archiv/de/2010/2010-24/2010-24-318.PDF>
- 3 Schläppi P, Rindlisbacher B. Exigences minimales pour la formation postgrade en cabinet des futurs médecins de premier recours (assistantat au cabinet médical). CDS, oct. 2007. [http://www.gdkcde.ch/fileadmin/pdf/Themen/Gesundheitsversorgung/Medizinische\\_Grundversorgung/Grundanforderungen\\_Praxisassistenz\\_2007\\_definitiv.pdf](http://www.gdkcde.ch/fileadmin/pdf/Themen/Gesundheitsversorgung/Medizinische_Grundversorgung/Grundanforderungen_Praxisassistenz_2007_definitiv.pdf)  
Gibt es diesen Link noch ? Habe ihn nicht gefunden, weder auf Franz noch auf Deutsch... rwb
- 4 Recommandations concernant la suppléance dans les cabinets médicaux, CDS et FMH, oct. 2007 [http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/pdf/Aktuelles/Medienmitteilungen/empfstellvAerzte2007\\_f.pdf](http://www.gdk-cds.ch/fileadmin/pdf/Aktuelles/Medienmitteilungen/empfstellvAerzte2007_f.pdf)

### Correspondance:

Dr Christian Häuptle  
Médecin responsable de la médecine de famille  
Médecine interne générale / Médecine de famille,  
Hôpital cantonal de St-Gall, 9007 St-Gall  
christian.haeuptle[at]kssg.ch